

**PROGRAMME DE FORMATION
INTER – ETABLISSEMENTS 2016**



ÊTRE REFERENT EN HYGIENE

DUREE	4 journées, soit 28 heures de formation
COUT NET PAR AGENT	210.00€ par jour Soit 840.00 € net session par agent
DATES	22, 23 Février puis 21 et 22 Mars 2016
LIEU	ORLEANS
GROUPE	Limité à 12 participants

Pour toute inscription ou demande d'information contacter :

Barbara PETIPAS – Coordinatrice Administrative et Logistique

Tel : 02 38 56 93 53

Fax : 02 38 56 00 10

Email : barbara.petipas@formasante.fr



5 avenue Dauphine 45100 Orléans Tél : 02 38 56 01 01 • Fax : 02 38 56 00 10

Courriel : contact@formasante.fr • www.formasante.fr



FORMA SANTÉ : S.A.S au capital de 16 000 € – RC Orléans B 420 309 627 – APE 8559A

SIRET : 420 309 627 00032

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 24 45 017 35 45 auprès du préfet de la Région Centre (délivre le 21/11/1998)

Le personnel soignant futur référent en hygiène hospitalière

INTRODUCTION

Les missions transversales confiées au personnel soignant font partie de l'évolution nécessaire des métiers en traversant les changements à l'hôpital aujourd'hui.

Etre référent en hygiène, une mission qui s'inscrit dans les exigences de la qualité, demande de s'affirmer dans sa fonction.

Il s'agit en effet de mobiliser les équipes pour atteindre ses objectifs et ce, dans la concertation. Comment rendre possible les conditions les plus favorables pour faire passer les messages, obtenir des résultats sans tension excessive.

Oser s'affirmer dans son rôle de référent, tel est le projet de ce stage.

OBJECTIFS

Rendre les participants capables :

- De mieux situer leur rôle de référent au sein de l'établissement
- D'actualiser leurs connaissances dans le domaine de l'hygiène
- D'identifier les situations à risque infectieux
- D'analyser les problèmes et d'appliquer les différentes étapes d'investigation et les mesures correctives
- De participer aux enquêtes, surveillances épidémiologiques et aux évaluations des bonnes pratiques de soins
- D'élaborer des documents
- De mieux communiquer avec les différents interlocuteurs de leur unité ou du réseau.

Toutes les données théoriques ont pour origine :

- Les travaux des C-CLINS
- Les travaux et les conférences de consensus de la Société Française d'Hygiène Hospitalière (SFHH)
- Les textes réglementaires

METHODES PEDAGOGIQUES

- Evaluation des connaissances (avant/après)
- Analyse de l'existant pour chaque thème abordé et mesures correctives en relation avec un référentiel permettant :
 - De réajuster certaines pratiques
 - Une réflexion sur les améliorations à mettre en place
 - De proposer des actions à mener avec les moyens mis à disposition
- Apports théoriques et méthodologiques
 - Projections power point
 - Paperboard ...
- Supports pédagogiques
 - Contenu de la formation
 - Documents d'aide et de support
- Exercices pratiques : démonstration de matériel et de méthodes

MODULE 1 : ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Contexte de la prévention et de la surveillance des infections nosocomiales

Durée : 1 jour

1. HISTOIRE

2. STRUCTURES ET ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS HOSPITALIERES

- L'hygiène
- Evolution de la lutte contre les infections nosocomiales
- Structuration de la lutte contre les infections nosocomiales : nationale, interrégionale, départementales, locale)
- Textes et supports de référence
- Rôle et missions des référents
-

3. LES EXIGENCES EN MATIERE D'HYGIENE HOSPITALIERE

- Le bilan standardisé : ICALIN (Indicateur Composite Des Activités De Lutte Contre Les Infections Nosocomiales)
- Les tableaux de bord
-

4. LE SIGNALEMENT DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

5. QUELQUES NOTIONS DE MICROBIOLOGIE

MODULE 2 : PREVENTION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Rappel des techniques de lutte contre les infections nosocomiales, méthodologie et outils de surveillance

Durée : 1 jour

1. LES INFECTIONS

- Définitions
 - Infections communautaires
 - Infections hospitalières
 - Infections nosocomiales ou associées/liées aux soins
- Chaîne infectante et transmission de l'infection
 - Eléments augmentant le risque d'infection
 - Les Bactéries Multi-Résistantes
- Les vecteurs : les patients, le personnel et l'environnement

2. LES VECTEURS DE TRANSMISSIONS

- Aériens : gouttelettes et respiratoires
- Contact : manuportage

3. LA PREVENTION DU RISQUE INFECTIEUX

- Les précautions standard et risques professionnels « AES » :
- Les précautions complémentaires (isolements septiques)
- Les dispositifs médicaux : désinfection, stérilisation
- Le bio-nettoyage : entretien des locaux et des surfaces

4. LES SURVEILLANCES

- Définitions
- Méthodologie

5. LES ENQUETES / AUDITS

6. LE SIGNALEMENT

- Interne
- Externe (ARS, C-CLIN)

MODULE 3 : HYGIENE HOSPITALIERE

Rappel des principes fondamentaux en matière d'hygiène hospitalière

Durée : 1 jour

1. LA MAITRISE DE L'EAU DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE

- La typologie des eaux
- Les contrôles réglementaires
- La prévention de la légionellose

2. LES CIRCUITS HOSPITALIERS

- Définitions et généralités
- Le circuit du linge
- Le circuit des déchets
- Les circuits alimentaires

3. LES NETTOYANTS ET ANTI MICROBIENS

- Les références
- Les différentes catégories
 - Les détergents, les désinfectants et les détergents-désinfectants
 - Les antiseptiques
 - Les antibiotiques

4. L'HYGIENE DU PERSONNEL

- Hygiène corporelle et vestimentaire
- Hygiène des mains

5. HYGIENE DES SOINS

- Soins de base
- Soins infirmiers

6. HYGIENE DES LOCAUX

- Bio nettoyage et image de marque de l'établissement
- Exemple de guide d'entretien

7. NOTIONS DE SECURITE

- Etiquetage des produits
- Comportements

Amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, le droit des patients et la responsabilité juridique

Durée : 1 jour

1. LA QUALITE ET LA CERTIFICATION

- Définitions et généralités
- Certification des établissements sanitaires
-

2. LA GESTION DOCUMENTAIRE

- Définitions et généralités
- Méthodologie d'élaboration
- Circuit de validation
- Communication
- Evaluation
-

3. LE DROIT DES USAGERS

- Charte du patient hospitalisé
- Principaux textes réglementaires
- Information des usagers
-

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation de la formation se fait au terme de la formation en deux temps

- à l'aide d'une grille "Fiche de Suivi Qualité" spécifique à **FORMA SANTÉ**, que les stagiaires sont invités à remplir
- par "tour de table" - bilan oral - avec le groupe

L'évaluation mesure l'indice de satisfaction des stagiaires et porte sur

- l'atteinte des objectifs
- la pertinence de la méthode, des contenus
- l'animation et la dynamique du groupe

FORMA SANTÉ envoie à l'Etablissement un compte rendu de la formation qui comprend l'analyse des fiches de suivi Qualité et la synthèse du consultant.

DUREE	4 journées soit 28 heures de formation
DATES	22, 23 Février puis 21 et 22 Mars 2016
LIEU	ORLEANS
COUT NET PAR AGENT	840.00 € net session
GROUPE	Limité à 12 participants

COORDONNEES

Etablissement.....
 Adresse.....
 Code postal Ville

CORRESPONDANT DE FORMATION

Nom-Prénom Fonction.....
 Email.....
 Tél. Fax.....

NOM ET ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFERENTE

Etablissement.....
 Adresse.....
 Code postal Ville

NOM – PRENOM	FONCTION	SERVICE	DANS LE CADRE DU DIF
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

Date :
Signature et Cachet :

A retourner à Barbara PETITPAS par :
Email : barbara.petitpas@formasante.fr
Fax : 02 38 56 00 10
Ou courrier : FORMA SANTÉ
5 avenue dauphine – 45100 ORLEANS



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (EXTRAIT)

Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'un intérêt de retard conformément à l'Art. L.441-6 du Code de Commerce, et d'une clause pénale de 15 % conformément aux Art. 1152 et 1226 du Code Civil.

Dans le cas de paiement par un OPCA ou un FAF, il appartient au client de s'assurer du paiement du coût du stage par l'organisme collecteur, à savoir que toutes les informations leur ont été données concernant cette inscription et que les fonds sont bien disponibles. En cas de litige entre les parties, seul le Tribunal d'Orléans est réputé compétent

Annulation, désistement d'une action

En cas d'annulation par le Client d'une session de formation, ce dernier sera redevable envers **S.A.S FORMA SANTÉ** d'une indemnité de dommage et intérêt calculée suivant les modalités ci-après :

1° Annulation avant 45 jours calendaires du démarrage de la formation : dédit de 25% du montant de prévu pour la session de formation

2° Annulation entre 30 et 45 jours avant le démarrage de la formation : dédit de 50% du montant de prévu pour la session de formation

3° Annulation moins de 30 jours avant le démarrage de la formation ou départ anticipé durant la formation : dédit de 100% du montant de prévu pour la session de formation

Absence, annulation ou désistement au cours d'une action:

Sauf en cas de force majeure dûment justifié, les absences des salariés ne donnent pas lieu à modification de la présente convention. Le montant facturé ne fera pas l'objet de modification.

Dans l'ensemble de ces cas, il est rappelé que les sommes versées au titre du présent article ne doivent pas être imputées sur la formation continue de l'établissement conformément à la circulaire du Ministère du Travail du 16/03/2006 et 14/11/2006. La TVA sur le montant de l'indemnité de dédit sera appliquée.

Absence, annulation ou désistement entre J-2 et le jour avant la prestation de l'Organisme de Formation :

En cas d'absence du formateur lié à un cas de force majeure, **S.A.S FORMA SANTÉ** engage à proposer une nouvelle planification dans les 15 jours.

En cas d'absence non justifiée du formateur de **S.A.S FORMA SANTÉ**, et dans le cas d'un versement d'acompte par l'établissement, un remboursement ou un avoir pourra être proposé à titre de dédommagement. L'établissement devra présenter les pièces justifiant les dépenses. Ce dédommagement ne pourra dans tous les cas dépasser 20% du prix convenu de la première journée annulée.

Conditions de réalisation

- Les inscriptions se font dès réception des bulletins, dans la limite des places disponibles.
- **FORMA SANTÉ** se réserve le droit d'annuler la formation dans un délai minimum de 3 semaines avant la première date dans le cas où le nombre total d'inscrits serait inférieur à 8 personnes.

Le coût comprend :

- Les pauses
- Les documents pédagogiques
- Le compte-rendu de la session de formation
- Les attestations individuelles

Le coût ne comprend pas :

- Les frais d'hébergement, de repas, de déplacement des participants



5 avenue Dauphine 45100 Orléans Tél : 02 38 56 01 01 • Fax : 02 38 56 00 10

Courriel : contact@formasante.fr • www.formasanté.fr

FORMA SANTÉ • S.A.S au capital de 16 000 € – RC Orléans B 420 309 627 – APE 8559A

SIRET : 420 309 627 00032

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 24 45 017 35 45 auprès du préfet de la Région Centre (délivre le 21/11/1998)

